

DECLARATION D'ABIDJAN
DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE PARTAGE ET DE REFLEXION SUR LES
RESULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LE THEME :
« Santé des femmes transformatrices, sécurité sanitaire des produits et impact
environnemental des systèmes de fumage de poisson dans les communautés de pêche
artisanale- orientations pour des systèmes alimentaires durables »

PREAMBULE

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a organisé le 14 août 2017 à Abidjan, un atelier de partage et réflexion sur les résultats des travaux de recherche sur le thème : Santé des femmes transformatrices, sécurité sanitaire des produits et impact environnemental des systèmes de fumage de poisson dans les communautés de pêche artisanale- orientations pour des systèmes alimentaires durables
2. L'atelier rentrant dans le cadre des activités d'autonomisation de la femme dans la chaîne de valeur halieutique du programme d'appui au Mécanisme Multipartenaires de la FAO (FMM) « *Permettre aux femmes de bénéficier de façon plus égale des chaînes de valeur agro-alimentaires* » a été organisé en partenariat avec le ministère des ressources animales et halieutiques, et avec la participation des Ministères de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, de la Santé et de l'Hygiène Publique, des Eaux et Forêts et du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME. Il a enregistré la participation de 43¹ délégués de ces institutions publiques, des partenaires techniques et financiers, du privé et des organisations de la société civile représentant les intérêts des acteurs de la chaîne de valeur.
3. Considérant l'importance du secteur des pêches en Côte d'Ivoire, notamment de la pêche artisanale dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et ses avantages socio-économiques, en particulier en faveur des communautés de pêches, acteurs clefs de cette contribution significative, mais confrontés à un ensemble de contraintes structurelles les maintenant dans un cycle entretenu de vulnérabilité, l'atelier a été organisé pour formuler des orientations pour un plan d'action national et des recommandations pour réduire l'impact environnemental et sanitaire des techniques de fumage traditionnelles, y compris les mesures pour une adoption et large dissémination des technologies innovantes.
4. Les résultats d'études menées par le Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA) sur la qualité des combustibles et des emballages et par l'Université Félix-Houphouët-Boigny (Mambo-Gnakalé, 2015), la FAO et l'Université Félix Houphouët-Boigny (2016, 2017) et le NEPAD et l'UFHB (2017) sur la santé des femmes fumeuses et l'impact environnemental du fumage dans les communautés de pêche sur les sites d'Abobodoumé, de Grand-Lahou et de Guessabo, ont été discutés ; ces études portent sur l'efficacité des systèmes de transformation, notamment le

¹ 43 délégués des Ministères de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, de la Santé et de l'Hygiène Publique, des Eaux et Forêts et du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME, de la FAO, de la Banque mondiale, de la JICA et d'INFOPECHE

fumage artisanal qui constitue une technique majeure de conservation du poisson dans un contexte de faiblesse de la chaîne de froid mais aussi de nécessité de satisfaire les besoins et préférences des consommateurs, leurs impacts sur la qualité du produit final, sur l'environnement et la santé et sécurité au travail des acteurs de la chaîne de valeur, dont les femmes qui jouent un rôle moteur en aval de la production.

L'atelier rappelle/note

5. Les principes directeurs énoncés par les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, rappelant dans ces chapitres 6,7 et 8, le rôle important du travail des femmes dans le secteur de la pêche artisanale – notamment dans le secteur du mareyage et de la transformation des produits- et leur droit à disposer de technologies efficaces et adaptées ;
6. La Déclaration de Malabo de juin 2014, réaffirmant la détermination des Etats Africains à veiller grâce à un soutien public réfléchi et ciblé en faveur de toutes catégories confondues des populations, notamment les femmes, les jeunes, et les autres couches sociales marginalisées, à participer directement aux opportunités de croissance et de transformation et en bénéficier pour améliorer leur vie et leurs moyens de subsistance
7. Les résultats du *Projet d'appui au renforcement des capacités et du cadre réglementaire en matière de prévention et de réduction des pertes post-capture des produits halieutiques en Côte d'Ivoire* » dénommé TCP/IVC/3501 à savoir l'amélioration de la qualité sanitaire des produits transformés, de l'environnement, de la santé des transformatrices et surtout de leur niveau de vie ; et le projet FMM « *Permettre aux femmes de bénéficier de façon plus égale des chaînes de valeur agro-alimentaires* », consolidant ces acquis avec notamment le développement d'une Stratégie nationale d'une chaîne de valeur halieutique sensible au genre.
8. La nécessité de maximiser le potentiel socio-économique de la pêche artisanale dans la poursuite des objectifs de création d'un environnement propice et favorable pour une contribution du secteur de la pêche au développement équitable, social et économique du pays; soulignant en la matière deux instruments nationaux dont le Plan National de Développement (PND 2016-2020) et le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA, 2016-2020), déclinaison sectorielle du PND soulignant le renforcement des performances de la pêche artisanale par la mise en place d'innovations techniques et technologiques pertinentes.
9. Le Plan national de développement sanitaire 2016-2020, la politique nationale de santé environnement soulignant la nécessité de réduire les maladies liées aux facteurs environnementaux à travers le renforcement et l'amélioration de la santé.
10. La stratégie nationale du développement durable 2012 – 2015 déclinant la vision nationale, pour les quinze années à venir, d'un ancrage du développement durable dans le corps social, faisant de chaque citoyen un acteur responsable qui contribue à l'harmonie entre la qualité de l'environnement, le dynamisme économique et l'équité sociale, en vue de l'épanouissement d'une communauté nationale modèle ; et la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 en Côte d'Ivoire ambitionnant de mettre en place à l'horizon 2020 un cadre de développement socio-

économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs en Côte d'Ivoire et qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience.

L'Atelier reconnaît

11. L'importance du poisson en tant qu'une source incontestable de protéines et de nutriments essentiels dans le développement mental et physique et la prévention de certaines pathologies dont les maladies coronariennes, mais aussi pourvoyeur de richesses ; souligne les enjeux et défis auxquels sont confrontés les acteurs de la chaîne de valeur halieutique en vue de capter une valeur ajoutée conséquente et de répondre au plus vite aux objectifs de création de richesse et de réduction de la pauvreté et par conséquent la nécessité de prendre toute action d'optimisation de la chaîne de valeur visant à préserver ces valeurs au grand bénéfice des communautés de pêche et des populations, dans des conditions d'emploi décent, tout en veillant à la protection de l'écosystème et de l'environnement au sens large.
12. Les systèmes de fumage de poisson sur le territoire national – plus des 2/3 du poisson commercialisé, sont problématiques à tout point de vue, minent tout effort de réduction des pertes post-capture et de gestion durable des ressources ligneuses, de protection des zones de frayères, de conditions de travail décentes, d'assurance d'un approvisionnement cohérent, sain et sûr au consommateur et d'amélioration des empreintes carbone.
13. L'autonomisation des femmes passe par une intervention intégrée et à travers un partenariat efficace et équitable pour la levée de tous les défis tels que mis en lumière dans la stratégie nationale chaîne de valeur sensible au genre. Pour y arriver avec succès l'atelier a discuté et identifié une série d'approches, d'outils, de pratiques et de cadres institutionnels à mettre en place, y compris à travers un plan d'action national.
14. L'engagement du Gouvernement ivoirien traduit par l'appropriation depuis 2013 d'une technique à effets multidimensionnels d'amélioration - la Technique FAO-Thiaroye de transformation - premier acte politique concret du genre en Pêche artisanale dans le monde. L'atelier se félicite de l'attention croissante accordée à la problématique du fumage traditionnel des produits halieutiques mais aussi aux produits carnés soumis ou susceptibles d'être soumis au même procédé de transformation et les initiatives en vue visant à étendre les actions aux produits carnés, toute chose qui renforcera à coup sûr la contribution des produits d'origine animale à la sécurité alimentaire, à la génération d'emplois des jeunes et des femmes et à la diversification des revenus, dans un environnement assaini.

Déclare ce qui suit

15. Un dispositif normatif et opérationnel efficace doit être mis en place, soutenu par un environnement propice pour les acteurs de la chaîne de valeur. A cet effet le rôle des partenaires techniques et financiers ainsi que des systèmes de micro-financement pour faciliter l'investissement initial en équipement et technologie améliorés, l'essentielle motivation pour soutenir l'adoption des bonnes pratiques, les normes et la démarche de différenciation cohérente, les infrastructures et les services, y compris la chaîne de froid, l'eau potable, l'énergie, les routes, etc.

16. La pêche artisanale en général et le maillon de la transformation des produits de pêche en particulier peuvent et doivent générer plus de santé et de richesse dans des conditions décentes de travail, sans impacter négativement les ressources naturelles et les empreintes carbone, en cohérence avec le Code de conduite pour une pêche responsable et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.
17. Le développement des capacités tant des acteurs directement impliqués dans la production pour des pratiques qui valorisent le produit de même que des consommateurs dont une adéquate sensibilisation doit conduire à un changement de comportement et accroître leur aptitude à reconnaître un produit issu des pratiques responsables de pêche et post-capture et leur niveau de préparation à payer le prix pour un produit sain et de qualité irréprochable.
18. L'existence d'un besoin de documentation des données et d'informations fiables pour étayer les bénéfices des innovations de fumage sur la santé et la sécurité au travail des femmes et autres acteurs. Ceci est essentiel pour stimuler le changement des mentalités, de la culture de la fatalité et d'adoption des bonnes pratiques dans les communautés et convaincre les partenaires au développement. Il importe de mobiliser les moyens de ce genre de recherche et de suivi périodique sur toutes les denrées d'origine animale.
19. Le renforcement de la coordination et des synergies des actions et de la cohérence entre les politiques, programmes et initiatives des différents ministères concernés – Ministères des ressources animales et halieutiques, de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, de la Santé et de l'Hygiène Publique, des Eaux et Forêts et du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME, est essentiel et nécessaire pour relever les défis communs.
20. Le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les organisations internationales, les communautés de pêche doivent travailler proactivement pour promouvoir les principes, normes et bonnes pratiques pour des systèmes alimentaires durables en Côte d'Ivoire
21. La FAO et les partenaires techniques et financiers, en collaboration avec le Gouvernement, doivent conjuguer les efforts et actions pour la mise en œuvre des recommandations, résultats et suivi des délibérations de cet atelier
22. Les participants ont unanimement adopté cette déclaration de l'atelier de partage et de réflexion sur les résultats des travaux de recherche sur le fumage du poisson en Côte d'Ivoire, tenu à Abidjan, le lundi 14 août 2017.
23. Les participants à l'atelier expriment leur gratitude au Gouvernement pour avoir autorisé l'organisation et à la FAO pour avoir financé et abrité les travaux de l'atelier.
24. Fait à Abidjan, le 14 août 2017

L'Atelier